

**Commission de suivi  
de site**

**13 juin 2018**

# **Société ALTEO Gardanne**

## **Les Garanties financières**



# À quoi servent les garanties financières ?

=> **Prise en charge des mesures de sécurité en cas de négligence, disparition ou insolvabilité d'un l'exploitant d'une ICPE.**

## Pour le site de stockage de Mange-Garri :

- **Référence réglementaire :** Directive 2006/21/CE ; article R.516-2 du Code de l'Environ<sup>nt</sup>
- **Objet des GF :**
  - la surveillance du site jusqu'à 30 ans après la fin d'exploitation,
  - l'intervention en cas d'accident ou de pollution
  - le remise en état du site y compris post-exploitation (fossés périphériques, gestion des eaux, etc.)

## Pour l'usine de Gardanne :

- **Référence réglementaire :** Arrêté ministériel du 31.05.2012 modifié ; article R.516-1 du CE
- **Objet des GF :**
  - surveillance et maintien en sécurité de l'installation (évacuation des déchets et matières dangereuses, clôtures, surveillance piézo, gardiennage, etc.)

# Quand sont utilisées les garanties financières ?

## Appel des garanties financières par le préfet :

- En cas mise en œuvre de la mesure de consignation restée infructueuse
- En cas de liquidation judiciaire à l'encontre de l'exploitant
- En cas de disparition de l'exploitant

**=> L'Etat se substitue à l'exploitant pour la réalisation des travaux**

## Levée de l'obligation des GF :

- Après cessation d'activité et réalisation des travaux couvert par les GF

# Comment sont calculées les garanties financières ?

- Le mode de calcul des garanties financières est défini par arrêté ministériel et précisées par des circulaires.
- Le calcul est vérifié par l'Inspection des installations classées afin de s'assurer qu'il est conforme aux textes et cohérent avec le périmètre de l'autorisation.
- **Le montant est fixé par arrêté préfectoral**
- Il est réévalué tous les 5 ans ou en cas de changement des conditions d'exploitation.
- L'exploitant doit constituer les garanties auprès d'un établissement de crédit, d'un fonds de garantie privé ou auprès de la Caisse des Dépôts ou l'Ademe.
- L'acte de cautionnement justifiant la mise en place des GF est communiqué à la préfecture et doit être renouvelée à chaque période.

# Garanties financières du site de Gardanne

## Article 1.5.1 de l'arrêté préfectoral du 28/12/2015

Soumet l'exploitant à l'obligation de constitution de garanties financières pour les activités suivantes (conformément AM 31/05/2012)

Rubriques	Libellé des rubriques/alinéa	Nature	Volume ou tonnage maxi
3250-a	Traitement de métaux non ferreux a) production de métaux bruts à partir de minerais par procédés chimiques	Traitement de la bauxite (1 500 000 tonnes /an)	630 000 t/an d'alumines
3110	Installations de combustion (fioul/gaz naturel)	2 chaudières HP, et 3 chaudières BP et 1 groupe électrogène	217,2 MW

Les quantités maximales de déchets présents sur le site (à tout instant) sont limités à :

Déchets dangereux : 641 tonnes

Déchets non dangereux : 970 tonnes

# Garanties financières du site de Gardanne

## Montant des garanties financières

Calcul du 22 janvier 2014 : **680 457 €**

Indice TP01 de sept 2014 (700,5 TVA à 20 %)

## Constitution des GF échelonnée selon arrêté ministériel :

Montant à constituer (exprimé en pourcentage du montant défini)	Echéance
40 %	01/07/2015
60 %	01/07/2016
80 %	01/07/2017
100 %	01/07/2018

# Garanties financières du site de Mange-Garri

## Montant des garanties financières

Calcul de 2012 (selon les méthodes des circulaires des 28/05/1996 et 23/04/1999)

Garanties / Périodes quinquennales		
Période		Montant TTC indice TP01 de sept 2006
2012	2016	5 983 000 €
2017	2021	5 983 000 €
2022	2026	4 807 000 €
2027	2031	3 736 000 €
2032	2036	2 703 000 €
2037	2041	2 102 000 €
2042	2046	1 487 000 €
2047	2050	1 055 000 €

Pour la période 2017-2021 : **7 335 000€** actualisé avec indice TP01 d'oct. 2017

Attestation actuelle de l'exploitant valable jusqu'au 21 février 2023

Proposition d'actualisation en septembre 2016 (suite APC 21/06/2016 et circulaire du 09/05/2012)

- non validée par l'IIC (inspection du 10/11/2017)
- Alteo s'est engagé à transmettre une nouvelle évaluation fin mai 2018.

Merci pour votre attention

